



**PRENONS SOIN  
DE NOS**

**SENTIERS CÔTIERS**

# LES SENTIERS CÔTIERS

## Des espaces aux multiples enjeux

Le littoral du Morbihan qui s'étend sur près de 1 000 km de côtes, compte environ 600 km de sentiers côtiers, ouverts et accessibles au public. Ces sentiers côtiers, proches de la mer, sont des lieux privilégiés pour se balader, se ressourcer tout en observant la nature et les paysages. Empruntés depuis des décennies, aménagés plus récemment, ces sentiers permettent de découvrir la diversité des littoraux. Ils font partie intégrante de notre patrimoine.

RICHESSES  
NATURELLES

Les espaces littoraux sont riches et diversifiés (pré-salés, marais, vasières, dunes, plages...). Ces milieux sont importants pour de nombreuses espèces animales et végétales qui s'y nourrissent, s'y reproduisent ou simplement s'y reposent et grandissent (sternes, gravelots, passereaux, salicornes, roselières, pruneliers...).

MULTIPLÉS  
USAGES

Les sentiers côtiers sont exposés à la rudesse de la mer, au ruissellement des eaux de pluie, ainsi qu'au passage continu et répété d'activités (balade, randonnée, trail...). En conséquence, certains sentiers se tassent, se creusent ou s'érodent. C'est pour les préserver qu'ils sont généralement interdits aux vélos. C'est le cas systématiquement sur la SPPL puisqu'il s'agit de propriétés privées.

ÉROSION &  
MONTEE DE  
LA MER

Autre constat : les côtes s'érodent ! En plusieurs endroits du Golfe du Morbihan (intérieur et côté océan), des microfalaises s'effritent, des arbres se trouvent en équilibre au dessus de la mer, des cavités se forment, etc. Cette évolution s'accélère par la montée du niveau de la mer provoquée par le changement climatique.

# CHIFFRES CLÉS DANS LE PARC NATUREL

Les sentiers côtiers recouvrent l'ensemble des chemins qui permettent de longer le littoral.

Historiquement appelés « *Sentier des douaniers* » au 18<sup>ème</sup> siècle, les sentiers côtiers cachent désormais une multitude de statuts et de cas particuliers qui peuvent être source de confusion !

550 km de côtes  
390 km de sentiers côtiers  
310 km de GR34  
284 km de SPPL ouverte (dont 175 km aménagés)  
14 km sur terrains du Conservatoire du Littoral



Le domaine public maritime (État)  
Le Conservatoire du Littoral  
Les collectivités

OU



Les collectivités  
Les particuliers



## Le cas spécifique de la SPPL

La loi du 31 décembre 1976 a institué une servitude de passage piétonne le long du littoral, appelée SPPL. Grâce à cette servitude il est possible de passer

sur des propriétés privées afin d'accéder et de cheminer le long du littoral. D'une largeur maximum de 3 m, cette servitude est approuvée par arrêté préfectoral

après la réalisation d'études environnementales et d'enquêtes publiques. La SPPL ouverte représente environ 3/4 des sentiers du golfe du Morbihan.





# PRATIQUES RESPECTUEUSES

- Lire les panneaux d'entrée de sentiers
- Rester sur les tracés
- Préserver la faune, la flore et la quiétude des lieux
- Oublier le vélo quand c'est interdit
- Éviter les bâtons de marche ou mettre des embouts
- Faire attention aux risques d'incendies
- Garder son chien en laisse et ramasser ses crottes
- Emporter ses déchets et ceux trouvés en chemin
- Être prudent en bord de sentier
- Sourire, nous sommes dans le Golfe !

## PLUS D'INFORMATIONS

[www.parc-golfe-morbihan.bzh](http://www.parc-golfe-morbihan.bzh)  
[contact@golfe-morbihan.bzh](mailto:contact@golfe-morbihan.bzh)  
02 47 62 03 03

